



---

**Compteur d'énergie thermique SUPERCAL série 43  
(classe I)**

---

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 76-1327 du 10 décembre 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'énergie thermique

**FABRICANTS :**

Pour les intégrateurs :

SONTEX S.A, CH 2605 Sonceboz, Suisse.

Pour les mesureurs :

HYDROMETER GMBH, Postfach 1462, D 8800 Ansbach, Allemagne.

E. WEHRLE GMBH, Postfach 8, 78113 Furtwangen, Allemagne.

**DEMANDEUR :**

Compteurs WATEAU SARL, 1214, avenue Industrielle, 59520 Marquette, France.

**OBJET :**

La présente décision complète les décisions n° 89.1.12.392.6.0 du 29 décembre 1989 (1), n° 93.00.582.007.1 du 7 décembre 1993 (2), n° 96.00.582.002.1 du 12 juillet 1996 (3) et n° 98.00.582.003.1 du 20 avril 1998 (4).

**CARACTERISTIQUES :**

La série des compteurs d'énergie thermique SUPERCAL est complétée par les modèles 432 et 438. Ces modèles sont respectivement identiques aux modèles 431 et 437 mais adaptés pour afficher l'énergie de chauffage et l'énergie de climatisation. La différence de température minimale  $\Delta T_{min}$  est de  $\pm 2,5$  K.

Les compteurs ont les caractéristiques suivantes en fonction du mesureur associé :

Pour le modèle 432

- avec les mesureurs WEHRLE et HYDROMETER modèle E-TX

Débit maximal (m <sup>3</sup> /h)	0,6	1,5	2,5
Puissance maximale (kW)	77	192	320
Puissance minimale (kW)	1,5	3,8	6,4

- avec les mesureurs HYDROMETER modèle M-TR

Débit maximal (m <sup>3</sup> /h)	2,5	3,5	6	10	15
Puissance maximale (kW)	320	448	767	1279	1918
Puissance minimale (kW)	7,3	10,2	17,4	29,1	43,6

- avec les mesureurs HYDROMETER modèles WP et WS

Débit maximal (m <sup>3</sup> /h)	15	25
Puissance maximale (kW)	1918	3197
Puissance minimale (kW)	43,6	72,7

Pour le modèle 438

- avec les mesureurs WEHRLE et HYDROMETER modèle E-TX

Débit maximal (m <sup>3</sup> /h)	0,6	1,5	2,5
Puissance maximale (kW)	105	262	436
Puissance minimale (kW)	1,7	4,4	7,3

- avec les mesureurs HYDROMETER modèle M-TR

Débit maximal (m <sup>3</sup> /h)	2,5	3,5	6	10	15
Puissance maximale (kW)	436	610	1046	1744	2616
Puissance minimale (kW)	7,3	10,2	17,4	29,1	43,6

- avec les mesureurs HYDROMETER modèles WP et WS

Débit maximal (m <sup>3</sup> /h)	15	25
Puissance maximale (kW)	2616	4360
Puissance minimale (kW)	43,6	72,7

Toutes les autres caractéristiques restent inchangées

**DEPOT DE MODELE :**

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie et à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Nord Pas-de-Calais et chez les fabricants.

**VALIDITE :**

La présente décision est valable jusqu'au 29 décembre 1999.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,  
par empêchement du directeur de l'action régionale  
et de la petite et moyenne industrie,  
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

- (1) Revue de métrologie, février 1990 , page 206.
- (2) Revue de métrologie, décembre 1993, page 1561.
- (3) Revue de métrologie, octobre 1996, page 331.
- (4) Revue de métrologie, septembre 1998, page 444.